

Politique environnementale



Nous avons effectué un bilan sur notre politique d'environnement, et en étudiant la politique recommandée par la FIDI, nous souhaitons laisser aux générations à venir un environnement aussi bon que celui que nous connaissons aujourd'hui, et meilleur si possible.

Nous nous engageons, dans la mesure de nos possibilités, à œuvrer à la protection de notre environnement, **en adoptant les mesures suivantes** :

- Utilisation de matériels d'emballage recyclable, entièrement fabriqués à quelques heures de notre dépôt par notre fournisseur français.
- Gestion et reconduction des déchets, recyclage des matériaux d'emballage pouvant être réutilisés, livraison des emballages usagés (cartons, papier, plastique, bois) à une société de recyclage et enfin recyclage des papiers cartons, plastiques avec la société Veolia Environnement
- Dans les bureaux, la réutilisation des feuilles utilisées pour servir de feuilles de bouillons, recyclage du papier, cartons, piles, cartouches d'encre et toners d'imprimante et changement sur l'utilisation des gobelets/verres ou couverts en plastique remplacés par de la vaisselle (tasses, verre, couvert, assiette) réutilisable
- La consommation contrôlée de l'eau
- La consommation contrôlée de l'électricité : ne pas laisser la lumière en fonctionnement quand il n'y a personne dans les locaux (dépôt ou bureaux), éteindre

à l'heure du déjeuner s'il n'y a personne, ou ne pas faire fonctionner les chauffages ou la climatisation si ce n'est pas nécessaire

- La consommation contrôlée de l'essence : ne pas laisser le véhicule en marche en stationnement, respecter les limitations de vitesse et réduire la vitesse) pour une consommation plus faible du carburant
- La récupération des emballages utilisés chez nos clients pour les recycler
- Tri sélectif des cartons/papier/plastique dans les bureaux, utilisation dans nos bureaux de papier recyclé ou de papier venu de « farmed tree »
- Système de géolocalisation de nos véhicules afin d'optimiser les tournées et les livraisons (optimisation des trajets pour moins utiliser de carburant et de rejet de carbone)
- Tri des emails afin de diminuer les stockages numériques
- Informatisation de toute la documentation (reçue principalement par emails de nos clients) dans notre logiciel de déménagement afin de ne plus imprimer
- Informatisation de toutes les factures qui sont envoyées par email
- Mise en place du télétravail afin de réduire l'utilisation de véhicules
- Utilisation d'emails au lieu de services postaux à chaque fois que c'est possible
- Mise en place de visites vidéo pour nos clients afin de réduire les déplacements polluants
- Utilisation des transports en commun pour les déplacements de nos salariés à chaque fois que c'est possible, en privilégiant le train
- Tri des déchets verts
- Entretien de nos machines (chariots élévateurs, véhicules...) afin de pouvoir les utiliser le plus longtemps possible en toute sécurité
- Achats de goodies recyclés privilégiés pour offrir à nos clients

Nous souhaitons poursuivre notre action dans ce sens, et à l'occasion améliorer cette politique de respect et de maintien de l'environnement, en sensibilisant l'ensemble de notre personnel. L'article de cette politique sera affiché dans l'entreprise ainsi que des affiches « vertes », toute nouvelle idée pouvant améliorer le respect de l'environnement sera étudiée et appliquée si elle est compatible avec notre activité.

Déménagement en groupage :

L'industrie du transport est source d'émissions de gaz à effet de serre. AWT est consciente de son empreinte environnementale et agit en conséquence afin de limiter au mieux ses émissions et se dirige vers un déménagement plus vert. **Le groupage est une solution pour réduire l'empreinte** carbone liée au déménagement.

Le déménagement en groupage consiste à grouper plusieurs déménagements de nos clients ayant la même destination dans le même camion ou conteneur, cela permet de réduire le nombre de camions ou de conteneurs maritimes de déménagement.

Le groupage réduit l'empreinte carbone liée au transport et notamment au déménagement. Cette pratique de plus en plus populaire permet de limiter le nombre de camions ou de conteneurs transportés.

Conseils à nos clients avant leur déménagement :

Un déménagement plus écologique repose sur des principes fondamentaux, comme **trier, donner et recycler** afin de réduire le volume que vous souhaitez déménager. Avant votre déménagement, vous pouvez lister ce que vous souhaitez garder, donner, réutiliser et recycler. Au lieu de jeter dans les poubelles, vous pouvez apporter les encombrants dans une déchèterie, déposer dans les conteneurs de recyclage que vous avez à côté de chez vous comme des vêtements, livres, piles, ampoules, ou même mieux en pensant aux associations pour les livres, les meubles et les vêtements en bon état.

Vous avez aussi les sites de revente en ligne où vous pouvez vendre et donc donner une nouvelle vie à vos meubles et objets que vous ne souhaitez plus.

Engagement écologique

Parrainage d'une ruche (40 000 abeilles) à Fleurines dans l'Oise :





AWT a décidé pour cette année 2024 de parrainer une ruche de 40 000 abeilles à Fleurines, dans l'Oise, en France, et contribue ainsi à :

- Participer à la sauvegarde des abeilles
- Soutenir humainement et financièrement l'apiculture française
- S'engager concernant la protection des abeilles

AWT recevra des pots de miel cette année afin d'offrir à ses clients des cadeaux éthiques, responsables, locaux et écologiques vu que notre apiculteur est certifié Bio.

Goodies et objets publicitaires

En 2023, AWT a privilégié pour ses goodies :

- Entreprise locale et française comme Graphic Aenor pour ses cartes calendriers vœux
- Des crayons biodégradables avec des graines à planter
- Des éventails en bois naturels

En 2024, AWT proposera, entre autres, des pots de miel de sa ruche pour soutenir la cause des abeilles.

3. Affichage CO2

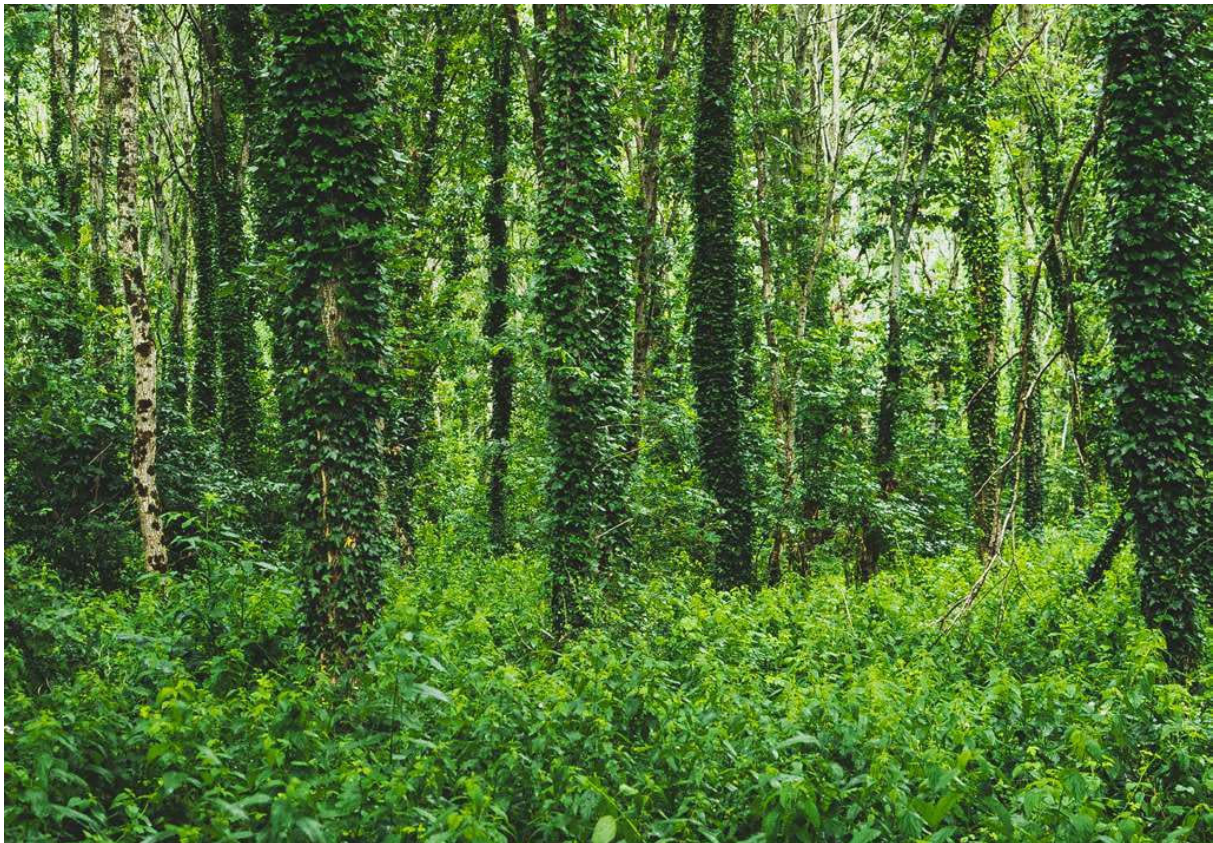


En tant que déménageur international, AWT a l'obligation de transmettre une information concernant le volume CO2 généré pour chaque déménagement. Pour tout connaître sur l'affichage CO2, accéder au [Guide d'information CO2](#). Pour calculer la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre pour votre déménagement, nous vous proposons un calcul personnalisé grâce à [Eco Transit World](#).

Depuis le 1er octobre 2013, l'affichage des émissions de CO2 propres à chaque prestation de déménagement est obligatoire. À ce titre, en tant que déménageur international, AWT a l'obligation de transmettre une information concernant le volume CO2 généré pour chaque déménagement.



PARTENARIAT AVEC ECOTREE



Dans une démarche de réduire l'impact carbone de notre activité et en partenariat avec **EcoTree**, nous contribuons à la préservation et à la gestion durable des forêts françaises.

Nous participons à la régénération de la forêt et à la préservation de la biodiversité en étant propriétaire d'arbres dans la forêt de Montplonne (Meuse).

Un arbre capte en moyenne 10 à 40 kg de CO₂ par an, sa croissance peut varier de manière significative selon différents facteurs : âge, essence, terrain.

Vous pouvez, vous aussi, agir pour l'environnement et réduire l'impact carbone de votre déménagement en soutenant **ECOTREE** (en devenant propriétaire d'arbres ou en parrainant un arbre), retrouvez-les sur le site suivant [Votre stratégie RSE et développement durable par les forêts, sa biodiversité | EcoTree](#)